

**DEPARTEMENT  
DES YVELINES**

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS**

**DU SYNDICAT INTERCOMMUNAL POUR LE MUSEE PROMENADE  
MARLY-LE-ROI / LOUVECIENNES**

**Arrondissement de  
Saint-Germain-en-Laye**

**Siège** : Mairie de Marly-Le-Roi  
**Correspondance** : Mairie de Saint-Germain-en-Laye

**SEANCE DU  
18 juin 2019**

PUBLIE LE : 27 27 JUIN 2019

**Délibération n°180619-7 : Tarifs d'entrées et d'activités proposées à la réouverture**

L'an deux mille dix-neuf, le dix-huit juin à dix-huit heures trente, le Comité du Syndicat Intercommunal pour le Musée Promenade Marly Le Roi - Louveciennes, dûment convoqué par le Président le onze juin, s'est réuni au Musée Promenade à Louveciennes, lieu ordinaire de ses séances, sous la présidence de Monsieur **Jean-François PERRAULT**, Président du Syndicat Intercommunal.

**SEANCE DU 18 JUIN 2019**

**Présents**

**LOUVECIENNES**

Philippe DELARUE, 1ER VICE PRESIDENT  
Jean-Philippe SCHWEITZER, DELEGUE TITULAIRE  
Lydéric WATINE, DELEGUE TITULAIRE

**MARLY-LE-ROI**

Jean-François PERRAULT, PRESIDENT  
Stéphanie THIEYRE, 2EME VICE PRESIDENTE  
Claudia PICON, DELEGUEE TITULAIRE

**Absents excusés**

**LOUVECIENNES**

Laurence LAFONT, DELEGUEE TITULAIRE

**MARLY-LE-ROI**

Hubert POTHELET, DELEGUE TITULAIRE

<b>Nombre de communes</b>	:	<b>2</b>
<b>QUORUM</b>	:	<b>5</b>
<b><u>Délégués présents</u></b>	:	<b>6</b>
<b><u>Pouvoir</u></b>	:	<b>1</b>
<b><u>Délégués comptant pour le vote</u></b>	:	<b>7</b>

**SI MUSEE PROMENADE / CS-180619-7**

**OBJET : TARIFS D'ENTREES ET D'ACTIVITES PROPOSEES A LA REOUVERTURE**

**RAPPORTEUR** : Monsieur le Président

**VU** l'article 5211-10 du code général des collectivités territoriales ;

**CONSIDERANT** que le musée a été rénové ;

**CONSIDERANT** que le parcours des collections est plus riche et comporte de nouveaux dispositifs de médiation ;

**CONSIDERANT** que le musée proposera des activités culturelles à destination de ses publics ;

**CONSIDERANT** alors que de nouveaux tarifs doivent être fixés pour la réouverture du musée ;

**LE COMITE,**

Après avoir entendu les explications de son Président et en avoir délibéré, à **l'unanimité,**

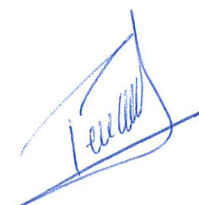
**ADOpte** les propositions tarifaires applicables à compter de la réouverture de l'établissement rénové au public, telles que présentées en annexe.

Fait à Marly-le-Roi, le **27 JUIN 2019**

Transmis en préfecture et affiché le **27 JUIN 2019**

**Pour Extrait Conforme**

**Jean-François PERRAULT**  
**Président du Syndicat Intercommunal**



**ANNEXE****TARIFS A COMPTER DE LA REOUVERTURE DU MUSEE****I – DISPOSITIONS GENERALES**

Tout visiteur de l'établissement doit respecter le règlement intérieur, dont un exemplaire est affiché dans le hall d'accueil. Un exemplaire papier peut être remis sur demande.

L'établissement sera fermé au public le 1<sup>er</sup> janvier, 1<sup>er</sup> mai, 14 juillet et 25 décembre.

**II – DROIT D'ENTREE**

L'entrée du musée est fixée à 7.00 €.

Cette entrée est valable de l'entrée à la sortie de l'établissement.

**A) Réductions :**

Un tarif réduit, de 5 €, s'applique à différentes catégories de visiteurs sur présentation d'un justificatif :

- Les 12-25 ans sur présentation de la carte d'identité
- Familles nombreuses sur présentation de la carte
- Membres de l'association Le Vieux Marly
- Personne en situation de handicap et son accompagnateur : Cartes délivrées par une MDPH (maison départementale des personnes handicapées) et CDAPH (commission des droits et de l'autonomie des personnes handicapées) en cours de validité, carte COTOREP avec tampon DDASS, carte de l'ONAC, ou attestation étrangère équivalente, accompagnée d'une pièce d'identité avec photographie
- Demandeurs d'emploi : Justificatif de moins de 6 mois ou indiquant une période de validité accompagné d'une pièce d'identité avec photographie
- Bénéficiaires des minima sociaux : RSA ou autre attestation (CAF ou mairie), accompagnée d'une pièce d'identité avec photographie
- Aux partenaires du musée dans le cadre d'une convention

**C) Gratuité :**

La gratuité s'applique à différentes catégories de visiteurs sur présentation d'un justificatif :

- aux moins de 12 ans sur présentation de la carte d'identité
- aux membres de l'association des Amis du musée
- aux conservateurs de musées et aux conférenciers sur présentation de la carte professionnelle
- aux détenteurs de la Carte Culture et ICOM sur présentation de la carte
- aux journalistes sur présentation de la carte de presse
- aux accompagnateurs de groupes scolaires sur la base d'un accompagnateur gratuit pour six enfants de moins de 6 ans ou huit enfants payants âgés de 6 à 12 ans, et minimum 2 accompagnateurs pour les plus de 12 ans
- aux chauffeurs de groupes
- aux parents dans le cadre de l'activité « Fêter son anniversaire au musée ».

La gratuité est accordée aux habitants de Louveciennes et de Marly-le-Roi le 1<sup>er</sup> dimanche du mois sur présentation d'un justificatif sauf en période d'exposition temporaire.

### III – TARIFS DES ACTIVITES PROPOSEES AUX INDIVIDUELS

Accusé de réception en préfecture  
078-257802132-20190627-180619-7-DE  
Date de transmission : 27/06/2019  
Date de réception préfecture : 27/06/2019

#### A) Les activités à supplément

Certaines activités sont dites à supplément. Le visiteur paie un supplément à son tarif d'entrée pour bénéficier d'une activité. Ce tarif d'activité est unique et s'applique à l'ensemble des visiteurs.

Activité	tarif	
Visite guidée	+3.00 €	Les moins de 6 ans sont exemptés
Visite lecture	+3.00€	Les moins de 6 ans sont exemptés
Séances de réalité virtuelle	+ 6.00 €	Age minimal : 6 ans
Après-midi jeux	+4.00 €	Les moins de 6 ans sont exemptés. La présence d'un adulte accompagnateur est indispensable

#### B) Les activités à tarif unique

Ces activités incluent le droit d'entrée et l'activité en elle-même. Un seul tarif est proposé quel que soit le type de visiteur. Aucune réduction ni gratuité de s'applique.

Activité	tarif	Précisions
Cluedos	12,00 €	
Midi musée	10,00€	Une carte de 5 entrées
Dessous du musée	5,00 €	

#### C) Les activités à tarif variable

Le tarif de ces activités s'inscrit dans une fourchette de prix définie par le comité syndical. En fonction de la nature de l'activité, de sa durée, du lieu où elle se déroule, de son intervenant / de la prestation, le président définit le tarif de l'activité par une décision dont il rend compte au comité syndical.

Activité	tarif
Conférences	5,00 € à 15.00 €
Concerts	5,00 € à 15.00 €

## D) Les activités à destination du jeune public et activités en famille

Accusé de réception en préfecture  
078-257802132-20190627-180619-7-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2019  
Date de réception préfecture : 27/06/2019

Activité	tarif	
Fêter son anniversaire au musée	150,00 €	Forfait 12 enfants
Salle du goûter	35,00 €	Pour partager le gâteau
Vacances au musée atelier pour les 6-12 ans	10,00 €	Tarif unique Atelier de théâtre, danse, arts plastiques...
Contes	3,00 €	3,00 € / enfant (3 à 12 ans) Accompagnateur paie son entrée
Jeu de la machine / Atelier de pratique artistique		
Offre 1 adulte / 1 enfant	22 €	
Enfant supplémentaire	10 €	
Adulte supplémentaire	12 €	
Livret jeux		
	2.00 €	

## IV – TARIFS DES ACTIVITES PROPOSEES AUX GROUPES

### A) Les activités proposées aux groupes adultes

Lorsqu'un groupe souhaite visiter le musée et sollicite directement le service des publics, la prestation comprend :

- Le droit d'entrée du musée au tarif « groupe » pour chaque membre du groupe quel que soit le nombre de personnes composant le groupe (max. 30 personnes)
- La prestation de la visite guidée

Lorsqu'un groupe vient avec son propre conférencier ou en passant par un office de tourisme, le musée encaisse :

- Le droit d'entrée du musée au tarif « groupe » pour chaque membre du groupe quel que soit le nombre de personnes composant le groupe (max. 30 personnes)
- Un droit de réservation de 30.00 €

Seul l'Office de Tourisme Intercommunal de Saint Germain Boucles de Seine est exempté de ce droit de réservation de par son rôle de prescripteur auprès de la clientèle groupes.

Activité	tarif	
Entrée individuelle	5,00 €	Quel que soit le nombre de personnes
Droit de parole	30,00 €	Conférenciers freelance, Offices de Tourisme... OTI non soumis
Conférence semaine et samedi	130,00 €	
Conférence dimanche	150,00 €	
Conférence en langue étrangère	+30,00 €	

Accusé de réception en préfecture  
078-257802132-20190627-180619-7-DE  
Date de télétransmission : 27/06/2019  
Date de réception préfecture : 27/06/2019

## B) Les activités proposées aux groupes scolaires et centres de loisirs

Activité	tarif	
Visite atelier	220,00 €	1 médiateur + 1 artiste 2h00 Activité en demi-groupe => confort de visite
Visite atelier de pratique artistique	130,00 €	1 artiste + classe entière 1h30
Visite enquête	130,00 €	Classe répartie en petits groupes Gestion par un agent d'accueil + accompagnateurs
Atelier de pratique musicale	160,00 €	Classe entière
Visite guidée scolaire	75,00 €	Classe entière - conférencier
Visite libre	30,00 €	= droit de parole « adultes »

## V - Grille d'horaires d'ouverture

	Lundi	Mardi	Mercredi	Jeudi	Vendredi	Samedi	Dimanche
Matin		Scolaires à la demande	Scolaires Groupes adultes Individuels			Dès 10h30 en continu Groupes adultes Individuels	
14h00 à 17h00 ou 18h30			Fermeture : 12h30-14h00				

Avril à octobre : fermeture à 18h30

Novembre à mars : fermeture à 17h00 en adéquation avec les horaires du parc de Marly